

Acétate de 2-éthoxyéthyle

Fiche toxicologique synthétique n° 71 - Edition Juin 2025

Pour plus d'informations, se référer à la fiche toxicologique complète.

Nom	Famille chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
Acétate de 2-éthoxyéthyle	Éthers de glycol	111-15-9	203-839-2	607-037-00-7	Acétate d'éthylglycol ; Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylène-glycol ; EGEEA

Etiquette

(mise à jour : juin 2025)



ACÉTATE DE 2-ÉTHOXYÉTHYLE

Danger

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H312 - Nocif par contact cutané
- H332 - Nocif par inhalation
- H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
203-839-2

Propriétés physiques

(mise à jour : juin 2025)

Nom Substance	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur	Point d'éclair	Température d'auto-inflammation
Acétate de 2-éthoxyéthyle	Liquide	- 62 °C	156 °C	2,67 hPa à 20 °C 13,9 hPa à 50 °C	47 à 52 °C (coupelle fermée)	380 °C

À 25 °C et 101,3 kPa, 1 ppm = 5,4 mg/m³.

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

(mise à jour : juin 2025)

Prélèvement par pompage de l'atmosphère au travers d'un tube rempli de charbon actif. Désorption par un mélange de dichlorométhane et de méthanol. Dosage par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

(mise à jour : juin 2025)

Des VLEP dans l'air des lieux de travail ont été établies pour l'acétate de 2-éthoxyéthyle.

Substance	PAYS	VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m ³)	VLEP Description
Acétate de 2-éthoxyéthyle	France (VLEP réglementaire contraignante - 2012)	2	11	-	-	Mention peau
Acétate de 2-éthoxyéthyle	Union européenne (2009)	2	11	-	-	Mention peau
2-Ethoxyethyl	Allemagne (Valeur MAK)	2	11	16	88	Mention peau

acetate

S'applique à la somme des concentrations en 2-éthoxyéthanol et acétate de 2-éthoxyéthyle

Incendie - Explosion

(mise à jour : juin 2025)

L'acétate de 2-éthoxyéthyle est un liquide inflammable (point d'éclair d'environ 50 °C) dont les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Il peut, dans certaines conditions, former des peroxydes explosifs.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont les poudres chimiques, l'eau avec additif ou sous forme mousse voire le dioxyde de carbone. En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut favoriser la propagation de l'incendie. L'eau sous forme pulvérisée pourra être utilisée pour éteindre un feu peu important ou pour refroidir les récipients exposés au feu.

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

(mise à jour : 2010)

L'acétate de 2-éthoxyéthyle est absorbé par voies digestive, respiratoire et cutanée. Il est hydrolysé en acide acétique et 2-éthoxyéthanol. Ce dernier est distribué largement dans l'organisme, il subit un métabolisme hépatique et est éliminé principalement dans les urines.

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

(mise à jour : 2010)

Il provoque une dépression du système nerveux et une hématurie. C'est un irritant léger à modéré de la peau et des muqueuses (oculaire et respiratoire).

Toxicité subchronique, chronique

(mise à jour : 2010)

L'exposition répétée a provoqué, chez certaines espèces, une atteinte hématologique et testiculaire.

Effets génotoxiques

(mise à jour : 2010)

Les tests in vitro et in vivo sont négatifs.

Effets cancérogènes

(mise à jour : 2010)

Aucune donnée n'est disponible chez l'animal à la date de mise à jour de cette partie.

Effets sur la reproduction

(mise à jour : 2010)

L'acétate de 2-éthoxyéthyle entraîne une atteinte de la fertilité masculine, est tératogène et fœtotoxique.

Toxicité sur l'Homme

(mise à jour : 2010)

Les données sont limitées mais les effets sont certainement identiques à ceux du 2-éthoxyéthanol. Il peut provoquer des effets hématologiques et une atteinte de la spermatogénèse. Une augmentation du nombre d'avortements spontanés est possible lors d'expositions combinées de plusieurs solvants organiques.

Recommandations

En raison de la toxicité de l'acétate de 2-éthoxyéthyle, des mesures très strictes de prévention et de protection s'imposent lors de la manipulation de cette substance. Chaque fois que l'usage et le procédé le permettent, il est recommandé d'utiliser un autre produit moins dangereux, après une étude comparative approfondie des risques encourus.

Au point de vue technique

(mise à jour : juin 2025)

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec **la peau et les yeux**. **Éviter l'inhalation** de vapeurs et d'aérosols. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Les EPI ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker l'acétate de 2-éthoxyéthyle dans des locaux **frais et sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes et de toute autre source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) ainsi que des produits comburants, des acides forts, des bases fortes, des nitrates et des oxydants puissants.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer le produit en l'épongeant avec un **matériau absorbant inerte**. Laver à grande eau la surface ayant été souillée.

- Si le déversement est important, **aérer** la zone et **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés** et **munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoire isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaires**.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

Au point de vue médical

(mise à jour : juin 2025)

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles, la fertilité, la femme enceinte et/ou allaitante et la surveillance biologique de l'exposition. Pour plus d'information, voir la fiche toxicologique complète.

Conduite à tenir en cas d'urgence

- **En cas de contact cutané**, appeler rapidement un centre antipoison. Retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter rapidement un médecin.
- **En cas de projection oculaire**, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées. En cas de port de lentilles de contact, les retirer pendant le rinçage. Si une irritation oculaire apparaît, consulter un ophtalmologiste et le cas échéant lui signaler le port de lentilles.
- **En cas d'inhalation massive**, appeler immédiatement un SAMU ou un centre antipoison, faire transférer la victime en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes).
- **En cas d'ingestion**, appeler immédiatement un SAMU, faire transférer la victime par ambulance médicalisée en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, faire rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire, ne pas tenter de provoquer des vomissements.